



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

COMMUNE DE MISSE

L'article 107 de loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a notamment modifié les articles L. 2313-1 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et prévoit désormais qu'une note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note sera également disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif est voté chaque année et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il constitue un des actes obligatoires du cycle budgétaire annuel de la collectivité, et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1. Éléments de contexte :

Le budget 2018 a été voté le 11 avril 2018 par le Conseil Municipal. Il présente deux sections : fonctionnement (gestion des affaires courantes) et investissement (qui a vocation à préparer l'avenir) doivent être votées en équilibre. Les recettes égalant les dépenses pour chacune d'elle. La Commune n'a pas de budget annexe.

Le budget de la Commune se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec la volonté de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Des recettes de gestion des services marquées par une baisse des concours de l'Etat et le maintien des taux de fiscalité communale.

Au 1er janvier 2018, la population de la Commune est de 853 habitants (858 en 2017).

2. La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section s'équilibrent à 747 623,67 € :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	BP 2018
011	Charges à caractère général	193 400,00 €
012	Charges du personnel	317 855,00 €
014	Atténuation de produits	28 635,00 €
042	Opérations d'ordre-Transferts entre sections-Dot.aux amortiss.	1 687,70 €
65	Autres charges de gestion	58 042,00 €
66	Charges financières	2 419,26 €
67	Charges exceptionnelles	1 100,00 €
6811	Dotations aux amortissements	- €
023	Virement à la section d'investissement	144 484,71 €
TOTAL SECTION DEPENSES		747 623,67 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	BP 2018
002	Excédent antérieur reporté	235 863,22 €
	(à déduire)	- 74 252,01 €
002	Excédent antérieur reporté	161 611,21 €
013	Atténuation de charges (I.J. + Assurance Personnel)	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre-Transferts entre sections	- €
70	Produits des services	33 000,00 €
73	Impôts et taxes	338 277,00 €
74	Dotations, subventions	155 335,46 €
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 400,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	- €
TOTAL SECTION RECETTES		747 623,67 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Stabilité fiscale :

Depuis le début du mandat, le Conseil Municipal n'a pas fait évoluer les taux de la fiscalité directe locale :

Taxes communales	Taux 2018
Taxe d'habitation	16,14 %
Foncier bâti	25,37 %
Foncier non bâti	69,00 %

Les produits attendus des impôts locaux 2018 sont :

Produits prévisionnels des impôts locaux 2018		
Taxes	Produits	En euros par habitant
Taxe d'habitation	142 645,00 €	167,23 €
Foncier bâti	134 816,00 €	158,05 €
Foncier non bâti	25 392,00 €	29,77 €

3. La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent :
 - . Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ;
 - . Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives aux travaux sur l'église, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Les dépenses d'investissement :

Le volume total des dépenses et recettes d'investissement est de **485 557,47 €**.

DEPENSES		
Chapitres	Libellé	BP 2018
001	Résultat d'investissement reporté	60 618,01 €
1641	Emprunts et dettes	16 552,74 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (Lotissement communal)	2 774,84 €
2041481	Achats mutualisés (Remorque, radars pédagogiques, camion destiné aux Associations caritatives du Thouarsais))	1 902,00 €
2051	Achat logiciels pour la Mairie (Archives et recensement militaire)	400,00 €
2128	Parc des Fontaines-Alimentation électrique d'un coffret	805,00 €
2128	Trame verte&bleue-Création d'une mare pédagogique + Ponton +Aménagement d'un itinéraire	11 928,00 €
21316	Achat d'un 2e columbarium avec aménagements dans le cimetière	6 010,00 €
21318	Mise aux normes accessibilité-Salle polyvalente	700,00 €
21318	Fourniture et pose moustiquaires aux fenêtres-Salle polyvalente	836,00 €
2151	Trx voirie-Rue du Thouet à Chambre et Doret	2 923,00 €
21534	Trx éclairage public (Les Coteaux et Les Lacs et la Commune)	16 932,00 €
21538	Trx fossé au niveau du terrain tennis	368,00 €
21578	Achat de panneaux de signalisation	3 300,00 €
2158	Matériel technique pour les agents communaux	1 840,00 €
2184	Tablette au bar de la salle polyvalente –Accessibilité ERP	150,00 €
2184	Achat de tables pour la bibliothèque	500,00 €
2188	Accessibilité ERP-Achat d'une boucle magnétique à la Mairie	345,00 €
2188	Matériel cuisine-Salle polyvalente	182,00 €
2188	Téléphone pour les cantonniers	74,00 €
	REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE MISSE	
21318-0019	Lot 1-Réfection de l'église	182 678,87 €
Op. 0019	Lot 2-Aménagement-Cheminement-Paysager-Déplacem. Monument aux Morts	147 209,01 €
21312-0019	Lot 3-Trx d'isolation à l'école-Maîtrise d'oeuvre	25 000,00 €
	TOTAL SECTION DEPENSES	485 557,47 €

Les projets d'équipement et de travaux (chapitres 20 – 21) dans le tableau ci-dessus représentent 381 334,88 €. Le projet inscrit au cœur des priorités cette année porte sur la revitalisation du centre-bourg de Missé et notamment la réfection de l'église avec l'aménagement de ses abords.

Les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Libellé	BP 2018
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	74 252,01 €
10222	FC.TVA (Extension - s/CA 2017)	10 998,90 €
10226	Taxe d'aménagement	4 000,00 €
1021	Subv. SIEDS-EP Impasse des Coteaux et Lot. Les Lacs	1 314,30 €
1321-0019	Etat-DETR-Revitalisation du centre-bourg de Missé	60 873,69 €
1322	Reste à Réaliser-Subv. de la région-Trame verte et bleue (50%)	7 500,00 €
1322	R à R-Subv. de l'ADEME (70%) p//l'audit énergétique-Ecole (Soit : 4 490,00 € HT x 70%)	3 143,00 €
1321	Trx réseaux eaux pluviales à Chambre et Doret-Amendes de police	7 356,94 €
1323-0019	CAP79-Revitalisation du Centre-bourg-Aide aux Trx	20 260,94 €
1641	Prêt	139 900,00 €
280422-040	OPO-Amortissement Subv. équip. (Mur pierres-Rue du Pont Neuf à Missé)	1 687,70 €
13251	Fonds de concours CCT-Réseau eaux pluviales à Doret et chambre	9 785,28 €
021	Virement de la section de fonctionnement	144 484,71 €
	TOTAL SECTION RECETTES	485 557,47 €

Concernant la ligne « excédent de fonctionnement capitalisée » :

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent (74 252,01 € cette année) à affecter à la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, il est décidé lors du vote du budget d'affecter en totalité l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, par une inscription en recettes de 74 252,01 € au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé).

Concernant la ligne emprunt :

La somme inscrite permet d'équilibrer le budget si l'ensemble des projets est réalisé à la fin de l'exercice. La souscription de l'emprunt sera étudiée au cours de l'année, en fonction de l'évolution de ceux-ci.

4. Etat de la dette :

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la Commune représente 16 552,74 € en 2018 contre 56 011,67 € en 2017. En effet, l'emprunt du lotissement communal a été soldé l'an passé. Il reste encore celui qui avait été contracté pour le local associatif/sportif (dernière échéance en 2019) et celui concernant l'aménagement de la rue du Pont Neuf à Missé (jusqu'en 2025).

5. Principaux ratios :

Informations financières – Ratios	Valeurs (en euros)
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	705 €
Produit des impositions directes/Population	355 €
Recettes réelles de Fonctionnement/Population	687 €
Dépenses d'équipement brut/Population	447 €
Dette/Population	119 €
Dotations Globales de Fonctionnement/Population	152 €

6. Effectifs de la collectivité :

- La Commune emploie 11 agents, soit :
 - 8 agents titulaires (3 à temps complet et 5 à temps non complet).
 - 1 agent non titulaire à temps non complet.
 - 2 intérimaires à temps non complet.

7. Conclusion :

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics :

- Les incertitudes qui pèsent sur certaines dotations, qui représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la DGF – Dotation Globale de Fonctionnement).
- L'évolution du rôle de l'intercommunalité : les Communes sont de plus en plus incitées financièrement.


LE MAIRE,

Christian MILLE